

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Savoie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2004

0000000000000000

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 6 avril 2004 pour le 13 avril 2004 à 20 heures. Salle de la cantine derrière l'Eglise de ST CERGUES.
L'an deux mil quatre, le treize avril à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à St Cergues, Salle de la cantine derrière l'Eglise sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN. Président en exercice.

ÉTAIENT PRESENTS :

BONNE	MM. L'Honen, Baudin (suppléant de M. Condevaux), Fritsch, Gennain (suppléant de M. Mamet) & Mme Frarin (suppléante de Mme Jamen)
CRANVES- SALES	M. Thomas, Mme Rouillât, MM. Regat (suppléant de M. Hcndgen), Bernard, Mme Dallmayr, M Tille & MmcRuffin
JUVIGNY	MM. Deleaval, Campoy, Mme Bauer (suppléante de M. Maire) & Mme Veyrat
LUCINGES	MM. Soulat (suppléant de M. Bordet), Grand, Mme Simon & M. Ruffet
MACHILLY	M. Bouvard, Mme Deremble, MM Stehlé (suppléant de Mme Kopec) & Channot
SAINT-CERGUES	MM. Vuilloud, Balsat. Burnier, Vemay & Pechaubes

ABSENTS MM. Condevaux, Mamet, Mme Jamen, MM. Hendgen, Maire, Bordet et Mme Kopec

EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SEANCE M. Claude Vemay

sSsSsSsSs

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 13 avril 2004 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 6 avril 2004. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

1 - Approbation du compte rendu du 2 mars 2004

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 - INFORMATIONS DIVERSES

3.1. - rapport des commissions communautaires

3.2. - rapport des délégués aux Syndicats

4 -FINANCES

4.1 - vote des taux de taxe professionnelle - budget des services généraux

4.2- affectation du résultat - budget des services généraux

4.3 - vote du budget primitif 2004 des services généraux

4.4 - vote du budget primitif 2004 de la ZAC communautaire de Bonne

5 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1. - approbation du nouveau statut du SIMBAL

6.2- approbation de l'adhésion de la commune de Cluses à l'Etablissement Public Foncier Local

6.3- motion relative à la gratuité du contournement routier annemassien

sSsSsSsSs

1 - Approbation du compte rendu du 2 mars 2004

Le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2004 a appelé quelques remarques justifiées :

* il a été omis dans la liste des absents excusés le nom de M. Louis Vuilloud.

* dans le paragraphe 3.3 - Rapports des délégués aux Syndicats : SIMBAL : il faut lire " Signature du 2eme contrat de développement " et non " Fin du contrat de développement ".

* dans le paragraphe 9.3 - Hôpital : il faut lire " La décision d'implantation sur la commune de Contamines sur Arves..." et non " sur la commune d'Ambilly...".

Ces rectifications seront apportées dans le compte rendu du 2 mars 2004 collé dans le registre.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. Claude VERNAY est désigné en tant que secrétaire de séance.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

3.1. - rapport des commissions communautaires

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE : M Jean-Pierre BORDET. Vice-Président :

Pas de nouvelle réunion.

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : M. Georges DELEAVAL. Vice-Président :

La convention d'assistance et de conseil avec la MED, qui a fait l'objet d'une délibération n° 06/2004 lors du précédent conseil communautaire, a été signée par les deux parties. Suite à quoi la MED devra rencontrer chaque commune membre de la C.C. V. afin qu'elle leur transmette les demandes d'implantation en leur possession. Les fiches recensées par M. Fournier, ancien stagiaire, seront également transmises à la MED par le secrétariat de la C.C. V.

Un zoom sur le développement économique de la CCV sera présenté demain soir lors de la réunion de cette Commission.

- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE: M. Denis THOMAS. Vice-Président,

* **Programme Local de l'Habitat** : la CCV est dans l'attente qu'un agent technique soit désigné pour la mise en place de ce P.L.H. Le dossier " Emmaüs " sera suivi dans un premier temps avec l'OPAC.

* **Gens du voyage** : l'inauguration officielle du centre d'accueil de Viry/Ville la Grand est prévue le 23 avril 2004 à 17 H à Viry.

* **Aides à domicile** : le bilan est plutôt favorable et il sera pris contact avec M. Bardet. l'APA et le Programme Départemental.

* **Hôpital** : Une réunion s'est déroulée ce matin même. Il est prévu la création d'un Syndicat Mixte sur les 12 communes, mais 2 questions se posent :

- comment cela va-t-il se mettre en place ?

- quelle sera la participation par habitant et sur quelle durée ?

Une deuxième réunion est prévue le 23 avril 2004 à Vougy pour la création de ce Syndicat. Ces deux questions pourront donc être posées. Après quoi, il sera urgent de se réunir afin d'étudier la possibilité de s'engager dans ce Syndicat Mixte.

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : M. Louis VUILLOUD. Vice-Président et rapporteur :

L'arrivée de deux nouveaux agents. MM. Christian CLER et Etienne JOLY, porte au complet l'effectif technique de la CCV. La réorganisation des services techniques nécessite l'acquisition de nouveau matériel. La consultation est en cours.

Les travaux du nouveau bâtiment technique situé à Bonne sont réalisés en quasi-totalité, il reste une partie des travaux d'électricité.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE:

M. Jacques BOUVARD. Vice-Président,

Les travaux de structures sportives sont très importants et le budget actuel de la CCV ne permet pas leur réalisation.

Il reste à étudier et affiner le transfert éventuel des charges de fonctionnement pour les structures déjà en place.

- POLICE INTERCOMMUNALE, SERVICE INCENDIE, FINANCES, GESTION DU

PERSONNEL & COMMUNICATION : M. François-Xavier L'HONEN, Président. MM. Jean-Pierre BORDET, Jacques BOUVARD, Georges DELEAVAL, Denis THOMAS, Louis VUILLOUD,

Sous-commission des Finances : M. Gérard FRTTSCH, Mmes Georgette ROUILLAT, Chantai VEYRAT, M. Christian GRAND. Mme Catherine DEREMBLE et M. Claude VERNAY,

Cette sous-commission s'est réunie trois fois depuis le début de l'année pour élaborer le projet de Budget Primitif 2004, voir le point 4, que M. Georges Deléaval présentera.

Sous-commission Police : Un travail d'information auprès des collèges et écoles primaires s'effectuera par la Police Municipale de la CCV.

Sous-commission Communication : MM. Vincent BRUNGARD. Jacky BERNARD. Christian CAMPOY, Pascal DIETHELM. Gérard STEHLE et Bernard BALSAT,

. Bulletin intercommunal : les articles collectés à ce jour sont au nombre de 5, plus un établi par M. Georges MAMET sur le Foyer de Ski de Fond. L'article financier ne pourra être rédigé qu'une fois le vote du budget établi. Une prise de contact a eu lieu avec un graphiste de Lucinges pour la mise en forme.

3.3. - Rapport des délégués aux Syndicats

SIDEFAGE-M. Ruffet : Le compte rendu sur le rapport d'activité de l'année 2003 est disponible au secrétariat de la CCV. La visite de l'usine du vendredi 26 mars 2004 à 10 heures a été très intéressante pour tous les conseillers qui y ont participé avec une très bonne organisation. M. Balsat se propose de faire une projection de la visite lors d'un prochain conseil communautaire.

SIGCSPRA : Pas de nouvelle réunion.

SIMBAL - M. Pechaubas : Le budget a été entériné et équilibré en dépense et en recette à hauteur de 1 122 456 €.

SIGETA : Pas de nouvelle réunion.

SEGH- Pas de nouvelle réunion.

4-FINANCES

4.1- vote des taux de taxe professionnelle - budget des services généraux

Délibération n°10/2004 portant fixation du taux de taxe professionnelle pour l'année 2004.

Le Président rappelle que par délibération n° 11/2002 en date du 17 décembre 2002, le Conseil communautaire a opté pour une fiscalité à Taxe Professionnelle Unique à compter de l'exercice 2003 et décidé de retenir un taux de TP à 14,76 % correspondant au taux moyen pondéré des communes maximum applicable, avec lissage des taux communaux de TP sur une période de 10 ans

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré à l'unanimité:

CONFIRME les termes de la délibération du 17 décembre 2002 précitée.

FIXE le taux de TPU à 14,76% pour l'exercice 2004 avec lissage des taux communaux sur 10 ans à compter de l'exercice 2003.

4.2- affectation du résultat - budget des services généraux

Délibération n° 11/2004 portant Affectation des résultats 2003 du budget des services généraux

Le Président rappelle que les règles applicables en matière de comptabilité des E.P.C.L imposent l'affectation des résultats de l'année précédente.

Il expose que l'exercice 2003 a généré un excédent de fonctionnement de 342 877.40 €, et il propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la hauteur du montant du déficit antérieur constaté en investissement et des restes à réaliser de l'exercice 2003.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu les dispositions définies par la comptabilité MI 4,

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent 2003 du budget, des services généraux :

- section d'investissement : ligne budgétaire 1068 / 01 (affectation)	92 413.91 €
- section de Fonctionnement : ligne budgétaire 002 / 01 (solde)	250 463.49 €

4.3- vote du budget primitif 2004 des services généraux

Délibération n°12/2004 portant adoption du Budget Primitif 2004 des Services Généraux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.5211-1, I. 2121-29,

L. 2312-1, L.2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n°01/2004 du 02 mars 2004 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2004

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2004 tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- section de Fonctionnement :	3 510 547,49 €
- section d'investissement :	371 205,91 €

4.4 - vote du budget primitif 2004 de la ZAC communautaire de Bonne

Délibération n°13/2004 portant adoption du Budget Primitif 2004 du budget annexe - ZAC de Bonne -

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.5211-1, I. 2121-29.

L. 2312-1, L. 2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n°02/2004 du 02 mars 2004 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2004,

Adopte le Budget primitif de l'exercice 2004 du budget annexe de la ZAC de Bonne, tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- section de Fonctionnement :	338 661.00.€
- section d'investissement :	0.00 €

5 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Mercredi 14 avril 2004 à 18 H 30 à Juvigny : Réunion de la Commission Développement Economique.

Lundi 19 avril 2004 à 18H à Juvigny : réunion de la Sous-Commission Communication.

Vendredi 23 avril 2004 à 9H00 à Lucinges : réunion de la Commission Police.

Mardi 4 mai 2004 à 17H30 à Lucinges : réunion du Bureau.

Vendredi 7 mai 2004 à 8H30 à St Cergues : 4eme réunion de la Police en présence de la Gendarmerie.

Lundi 17 mai 2004 à 18H à Juvigny : réunion de la Sous-Commission Communication.

Mardi 25 mai 2004 à 20H00 à Bonne : prochain Conseil Communautaire.

6-QUESTIONS DIVERSES

6. L - approbation du nouveau statut du SIMBAL

Délibération n°14/2004-Approbation des nouveaux statuts du SIMBAL

Monsieur le Président expose que les statuts actuels du SIMBAL arrivent à échéance le 30 mars 2004.

Afin de pérenniser la structure, il est proposé d'entériner les nouveaux statuts qui prorogent le

Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat de Développement Rhône-Alpes jusqu'au 30 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

ADOpte les nouveaux statuts à compter du 1^{er} avril 2004,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette prorogation.

6.2 - approbation de l'adhésion de la commune de Cluses à l'Etablissement Public Foncier Local

Délibération n°15/2004-Approbation de l'adhésion de la Commune de Cluses à l'E.P.F.L. de Haute-

Savoie.
Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 52/2003 en date du 30 septembre 2003, la Communauté de Communes des Voirons a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local de la Haute-Savoie.

La Commune de Cluses a demandé par délibération en date du 30 septembre 2003 à adhérer à l'E.P.F.L. de Haute-Savoie et a désigné 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale de l'E.P.F.L. de Haute-Savoie.

Le Conseil d'Administration de l'E.P.F.L. de Haute-Savoie, lors de la séance du 23 janvier 2004 a approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de la Commune de Cluses. En application des dispositions de l'article L 52 II. 18 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article V des statuts de l'E.P.F.L., il appartient à la Communauté de Communes des Voirons de se prononcer, en tant que membre de l'E.P.F.L. de Haute-Savoie, sur cette demande d'adhésion formulée par la Commune de Cluses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Cluses à l'E.P.F.L. de Haute-Savoie.

6.3- motion relative à la gratuité du contournement routier annemassien

Délibération n°16/2004 - Gratuité du futur contournement de l'agglomération annemassienne

En mars 2002, un périmètre d'études a été défini par arrêté préfectoral pour protéger les emprises de 5 variantes de tracé à l'étude pour la liaison A 40-Chasseur.

L'objectif de cette liaison A40-Chasseur est d'assurer, grâce à une nouvelle voirie ou/et l'aménagement de la RD903, trois fonctions essentielles : le désenclavement du Chablais. le contournement de l'agglomération annemassienne et l'accès au futur hôpital de Findrol.

Par courrier du 16 décembre 2003, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a informé Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Voirons de son intention de procéder à la modification de ce périmètre d'études pour en retirer les emprises destinées aux variantes C. D et E. Resterait donc à l'étude les variantes A, Abis et B.

Lors du Conseil Communautaire du 28 janvier 2003. les conseillers de la Communauté de Communes des Voirons ont déjà affirmé leur position commune face à cette question : pour une double fonction de contournement de l'agglomération gratuit et du désenclavement du Chablais tout en prenant en considération la desserte du futur hôpital de Findrol : pour le respect des parties d'aménagement énoncées par les documents traitant de l'aménagement de ce territoire (porter à connaissance de l'Etat pour l'élaboration du SCOT par exemple, P.L. U. des communes traversées) : pour l'utilisation autant que possible des emprises existantes, compte tenu de l'espace contraint dans lequel les équipements doivent s'insérer ; et pour l'intégration du degré d'acceptabilité des populations sans la bonne appréciation duquel aucun grand équipement ne peut plus aboutir.

Il est proposé aujourd'hui, sachant que la question de la gratuité de cette voirie est actuellement évoquée par les instances de l'Etat, de réaffirmer la position de la Communauté de Communes des Voirons en faveur de la gratuité du futur contournement de l'agglomération annemassienne, quelle que soit la variante qui sera retenue au final. Cette position est confortée par les orientations envisagées en matière de politique des déplacements dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT (PADD).

En effet, dans le concept global des déplacements proposé sur le territoire du SEGH, l'aménagement d'un contournement sud de l'agglomération gratuit apparaît comme une action essentielle pour atteindre les objectifs visés.

Aussi, il semble important:

- d'affirmer avec force la nécessité d'un contournement urbain gratuit de l'agglomération annemassienne: l'ensemble des études a montré la nécessité de cette gratuité,
- d'affirmer qu'une éventualité de non gratuité mettrait en péril l'ensemble du schéma de déplacement envisagé pour la Région d'Annemasse dans le cadre de son SCOT,
- d'affirmer qu'aucune solution alternative, quelles que soient les infrastructures imaginées, ne permettrait alors de trouver de vraies solutions à l'engorgement automobile connu par notre territoire, avec les nuisances de plus en plus importantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

APPORTE un soutien fort au principe d'un contournement gratuit de l'agglomération annemassienne. en

- affirmant avec force la nécessité d'un contournement urbain gratuit de l'agglomération annemassienne : l'ensemble des études a montré la nécessité de cette gratuité,
- affirmant qu'une éventualité de non-gratuité mettrait en péril l'ensemble du schéma de déplacement envisagé pour la Région d'Annemasse dans le cadre du SCOT,
- affirmant qu'aucune solution alternative, quelles que soient les infrastructures imaginées, ne permettrait alors de trouver de vraies solutions à l'engorgement automobile connu par notre territoire, avec des nuisances de plus en plus importantes.

DEMANDE en conséquence à l'Etat de mettre tout en œuvre afin de permettre la mise en place de ce contournement gratuit

TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, ainsi qu'au Ministère de l'Équipement.

- **Catastrophe du Tunnel du Mont Blanc** : M. Denis Thomas : le procès se déroulera en début d'année 2005 et ce, pendant 4 mois. Les familles des personnes décédées sont originaires de plusieurs pays et vont devoir se déplacer pour ce procès. Les communes de Bonne et Cranves-Sales ayant eu chacune des administrés décédés, proposent De faire appel à la population pour accueillir si besoin ces familles. Cette réflexion est en cours.
- . Leroy Merlin : M Denis Thomas : le permis de construire a été signé, et cette construction devrait apporter environ 90 embauches.
- Téléthon : M. Bernard Tille : Pour l'organisation de cette manifestation, il conviendrait que les communes membres se mettent en rapport.
- Central d'achat : Mme Suzanne Chevassut : propose que toutes les communes membres de la CCV se regroupent pour étudier l'éventualité de commandes en commun pour certaines fournitures, afin de pouvoir bénéficier de tarif préférentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.